L’opération internationale « PANGEA IX », destinée à lutter contre la vente illicite de médicaments sur internet, s’est déroulée du 30ÂÂÂ mai au 7 juin 2016. Elle a donné lieu à un grand nombre d'arrestations et de constatations dans le monde entier, ainsi qu’à la saisie de milliers de médicaments potentiellement dangereux.

PANGEA est la plus vaste opération de ce type menée sur internet. Elle est coordonnée par Interpol, l’Organisation Mondiale des Douanes (OMD), le Permanent Forum on International Pharmaceutical Crime (PFIPC), le Head of Medecine Agencies Working Group of Enforcement Officers (HMA/WGEO) et appuyée par les industriels du médicament. Cette année, elle a été suivie dans une centaine de pays.

En France, l’opération PANGEA IX a associé les services de police, de gendarmerie, la douane ainsi que les autorités de régulation et de contrôle compétentes en matière de médicaments et de santé publique, avec le concours d'une partie des acteurs privés de l'Internet.

Une phase préparatoire, conduite dès le 9 mai 2016 et portant sur la surveillance du réseau internet, a précédé la semaine de l’opération, menée en étroite coordination entre les différents services engagés (OCLAESP[1] , DNRED[2] , SNDJ[3] ÂÂÂ , ANSM [4] , DCPJ[5] /OCLCTIC
[6]
, DGGN/SCRC-C3N
[7]
).

Hormis les médicaments illicites, l'opération PANGEA IX s'est axée, pour la gendarmerie, sur les dispositifs médicaux (préservatifs, tests de grossesse, bandelettes de test de diabète, etc.) proposés à la vente sur des sites illégaux.

Les services douaniers, fort de leur positionnement sur l’ensemble du territoire, ont saisi plus de 960 000 produits de santé illicites et près de 1,4 tonne de produits pharmaceutiques divers.

La majorité de ces produits est constituée de médicaments, détournés de leur usage et utilisés comme stupéfiants, de produits dopants (stéroïdes, hormones de croissance, etc.) et de crèmes éclaircissantes pour la peau. Concernant les produits destinés à l'éclaircissement ou au blanchiment de la peau, l'ANSM a été amenée à prendre en avril 2016 une décision de police sanitaire visant à suspendre la mise sur le marché de produits vendus sur internet présentés en solution injectable compte tenu du risque pour la santé lié à l'utilisation de ces produits n'ayant fait l'objet d'aucune évaluation.

Les quantités appréhendées par la douane, proches de celles de 2015, demeurent à un niveau élevé. La variété des produits interceptés est cependant à la hausse.

La vente illégale de médicaments sur internet (pharmacies en ligne et réseaux sociaux), enjeu de santé publique, a également fait l'objet d'une surveillance accrue. Plusieurs sites illégaux de revente de faux médicaments ont ainsi été fermés.

Enfin, les enquêtes effectuées par la gendarmerie et par les services douaniers montrent une recrudescence de l'utilisation d'ordonnances falsifiées aux fins d'obtenir des psychotropes, de la morphine ou encore des substituts de stupéfiants. Cette tendance est confirmée par les résultats de l'enquête nationale OSIAP (Ordonnances Suspectes Indicateurs d'Abus Possible) réalisée chaque année par le réseau d'addictovigilance (CEIP) au niveau des pharmacies d'officines à la demande de l'ANSM dans le cadre de ses missions.

Bilan de l'opération en France

- **961 192 produits de santé illicites ainsi que 1 422 kg de produits de santé en vrac ont été saisis lors de cette opération par la douane.** Ces saisies se composent essentiellement de médicaments sans autorisation de mise sur le marché en France (580 000), de produits de santé contrefaisants (près de 190 000 comprimés) et de médicaments détournés de leur usage et utilisés comme stupéfiants (plus de 30 000 doses).

Le dispositif national de contrôle, coordonné par l'Observatoire des médicaments de la

DNRED, a mobilisé 25 directions régionales des douanes, le Service National de Douane Judiciaire (SNDJ), la pharmacienne Inspectrice de la DGDDI ainsi que Cyberdouane[8] . Durant l'opération, près de 150 échantillons provenant de saisies douanières ont été envoyés au Service Commun des Laboratoires DGDDI-DGCCRF pour y être analysés.

Plus de 77 % des produits saisis provenaient d'Asie (principalement d'Inde avec 64,22 %).

Le site douanier de Roissy a eu une activité très soutenue, les saisies étant assez équilibrées entre le fret et les passagers.

Le Service National de Douane Judiciaire (SNDJ) a été chargé de **24 enquêtes judiciaires** portant sur des médicaments, sur des produits cosmétiques interdits et sur des produits dopants.

- **Au total, 55 sites internet illégaux de vente de faux médicaments ont été identifiés au cours de l'opération :**
- Le service douanier Cyberdouane a identifié **33 sites internet** illégaux, dont 28 ont été déjà été signalés auprès de l'AFNIC
[9]
pour des demandes de vérification d'éligibilité. Le but de cette procédure est de faire annuler le droit d'utiliser ces noms de domaine pour non respect des règles d'enregistrement. 7 sites internet sont d'ores et déjà fermés. Les sites hébergés à l'étranger seront signalés aux pays hôtes.

- **22 sites internet** illégaux de vente de médicaments identifiés par l'OCLAESP et le SCRC/C3N ont fait l'objet de procédures judiciaires. 6 sites francophones hébergés à l'étranger ont été signalés aux pays concernés pour enquête. Les infractions principalement visées sont d'une part l'exercice illégal de la profession de médecin, pharmacien et de préparateur en pharmacie, ainsi que les faux en écriture et l'obtention au moyen d'ordonnance fictive ou de complaisance de substance ou plante inscrite en liste I et II.

Les médicaments et les produits médicaux falsifiés constituent un réel danger pour la santé des consommateurs. La mise en vente de produits de santé sur internet est réglementée. Seul le circuit des pharmacies d'officine et de leurs sites autorisés pour la vente en ligne de

médicaments, régulièrement contrôlé par les autorités sanitaires, apporte des garanties sur la qualité, l'efficacité et la sécurité des médicaments achetés.

À cet effet, le site du Conseil de l'Ordre National des Pharmaciens donne de précieux conseils[10]

.

L'ANSM rappelle qu'en achetant des médicaments sur internet en dehors des circuits légaux, les consommateurs s'exposent à utiliser des produits dont la qualité n'est pas assurée, dont les conditions de transport ne sont pas garanties et dont le bénéfice/risque n'a pas été évalué.

- [1] Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique
- [2] Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières
- [3] Service national de douane judiciaire
- [4] Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
- [5] *Direction centrale de la police judiciaire*
- [6] Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication
- [7] Service central du renseignement criminel / division de lutte contre la cybercriminalité
- [8] Service douanier spécialisé dans la lutte contre les trafics illicites sur Internet
- [9] Association française pour le nommage Internet en coopération
- [10] http://www.ordre.pharmacien.fr/ecommerce/search

L'opération internationale « PANGEA IX », destinée à lutter contre la vente illicite de médicaments sur internet, s'est déroulée du 30ÂÂÂ mai au 7 juin 2016. Elle a donné lieu à un grand nombre d'arrestations et de constatations dans le monde entier, ainsi qu'à la saisie de milliers de médicaments potentiellement dangereux.

PANGEA est la plus vaste opération de ce type menée sur internet. Elle est coordonnée par Interpol, l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), le Permanent Forum on International Pharmaceutical Crime (PFIPC), le Head of Medecine Agencies Working Group of Enforcement Officers (HMA/WGEO) et appuyée par les industriels du médicament. Cette année, elle a été suivie dans une centaine de pays.

En France, l'opération PANGEA IX a associé les services de police, de gendarmerie, la douane ainsi que les autorités de régulation et de contrôle compétentes en matière de médicaments et de santé publique, avec le concours d'une partie des acteurs privés de l'Internet.

Une phase préparatoire, conduite dès le 9 mai 2016 et portant sur la surveillance du réseau internet, a précédé la semaine de l'opération, menée en étroite coordination entre les différents services engagés (OCLAESP[1] , DNRED[2] , SNDJ[3] ÂÂÂ , ANSM [4] , DCPJ[5] /OCLCTIC
[6]
ÂÂÂ , DGGN/SCRC-C3N
[7]
).

Hormis les médicaments illicites, l'opération PANGEA IX s'est axée, pour la gendarmerie, sur les dispositifs médicaux (préservatifs, tests de grossesse, bandelettes de test de diabète, etc.) proposés à la vente sur des sites illégaux.

Les services douaniers, fort de leur positionnement sur l'ensemble du territoire, ont saisi plus de 960 000 produits de santé illicites et près de 1,4 tonne de produits pharmaceutiques divers.

La majorité de ces produits est constituée de médicaments, détournés de leur usage et utilisés comme stupéfiants, de produits dopants (stéroïdes, hormones de croissance, etc.) et de crèmes éclaircissantes pour la peau. Concernant les produits destinés à l'éclaircissement ou au blanchiment de la peau, l'ANSM a été amenée à prendre en avril 2016 une décision de police sanitaire visant à suspendre la mise sur le marché de produits vendus sur internet présentés en solution injectable compte tenu du risque pour la santé lié à l'utilisation de ces produits n'ayant fait l'objet d'aucune évaluation.

Les quantités appréhendées par la douane, proches de celles de 2015, demeurent à un niveau élevé. La variété des produits interceptés est cependant à la hausse.

La vente illégale de médicaments sur internet (pharmacies en ligne et réseaux sociaux), enjeu de santé publique, a également fait l'objet d'une surveillance accrue. Plusieurs sites illégaux de revente de faux médicaments ont ainsi été fermés.

Enfin, les enquêtes effectuées par la gendarmerie et par les services douaniers montrent une

recrudescence de l'utilisation d'ordonnances falsifiées aux fins d'obtenir des psychotropes, de la morphine ou encore des substituts de stupéfiants. Cette tendance est confirmée par les résultats de l'enquête nationale OSIAP (Ordonnances Suspectes Indicateurs d'Abus Possible) réalisée chaque année par le réseau d'addictovigilance (CEIP) au niveau des pharmacies d'officines à la demande de l'ANSM dans le cadre de ses missions.

Bilan de l'opération en France

- **961 192 produits de santé illicites ainsi que 1 422 kg de produits de santé en vrac ont été saisis lors de cette opération par la douane.** ÂÂÂ Ces saisies se composent essentiellement de médicaments sans autorisation de mise sur le marché en France (580 000), de produits de santé contrefaisants (près de 190 000 comprimés) et de médicaments détournés de leur usage et utilisés comme stupéfiants (plus de 30 000 doses).

Le dispositif national de contrôle, coordonné par l'Observatoire des médicaments de la DNRED, a mobilisé 25 directions régionales des douanes, le Service National de Douane Judiciaire (SNDJ), la pharmacienne Inspectrice de la DGDDI ainsi que Cyberdouane[8] . Durant l'opération, près de 150ÂÂÂ échantillons provenant de saisies douanières ont été envoyés au Service Commun des Laboratoires DGDDI-DGCCRF pour y être analysés.

Plus de 77ÂÂÂ % des produits saisis provenaient d'Asie (principalement d'Inde avec 64,22ÂÂÂ %).

Le site douanier de Roissy a eu une activité très soutenue, les saisies étant assez équilibrées entre le fret et les passagers.

Le Service National de Douane Judiciaire (SNDJ) a été chargé de **24 enquêtes judiciaires** ÂÂÂ portant sur des médicaments, sur des produits cosmétiques interdits et sur des produits dopants.

- **Au total, 55 sites internet illégaux de vente de faux médicaments ont été identifiés au cours de l'opération :**
- Le service douanier Cyberdouane a identifié **33 sites internet** ÂÂÂ illégaux, dont 28 ont été déjà été signalés auprès de l'AFNIC [9] ÂÂÂ pour des demandes de vérification d'éligibilité. Le but de cette procédure est de faire annuler le droit d'utiliser ces noms de domaine pour non respect des règles d'enregistrement.

7 sites internet sont d'ores et déjà fermés. Les sites hébergés à l'étranger seront signalés aux pays hôtes.

- **22 sites internet** illégaux de vente de médicaments identifiés par l'OCLAESP et le SCRC/C3N ont fait l'objet de procédures judiciaires. 6 sites francophones hébergés à l'étranger ont été signalés aux pays concernés pour enquête. Les infractions principalement visées sont d'une part l'exercice illégal de la profession de médecin, pharmacien et de préparateur en pharmacie, ainsi que les faux en écriture et l'obtention au moyen d'ordonnance fictive ou de complaisance de substance ou plante inscrite en liste I et II.

Les médicaments et les produits médicaux falsifiés constituent un réel danger pour la santé des consommateurs. La mise en vente de produits de santé sur internet est réglementée. Seul le circuit des pharmacies d'officine et de leurs sites autorisés pour la vente en ligne de médicaments, régulièrement contrôlé par les autorités sanitaires, apporte des garanties sur la qualité, l'efficacité et la sécurité des médicaments achetés.

À cet effet, le site du Conseil de l'Ordre National des Pharmaciens donne de précieux conseils[10]

.

L'ANSM rappelle qu'en achetant des médicaments sur internet en dehors des circuits légaux, les consommateurs s'exposent à utiliser des produits dont la qualité n'est pas assurée, dont les conditions de transport ne sont pas garanties et dont le bénéfice/risque n'a pas été évalué.

ÂÂÂ

Contacts presseÂÂÂ :

- SIRPA Gendarmerie : info@gendarmerie.interieur.gouv.fr ÂÂÂ - 01.84.22.02.51
- ANSM : presse@ansm.sante.fr ÂÂÂ -ÂÂÂ 01.55.87.30.33
- DouaneÂÂÂ : Service de presse : presse @douane.finances.gouv.fr ÂÂÂ - 01.57.53.42.11

ÂÂÂ

- [1] Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique
- [2] Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières

- [3] Service national de douane judiciaire
- [4] Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
- [5] *Direction centrale de la police judiciaire*
- [6] Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication
- [7] Service central du renseignement criminel / division de lutte contre la cybercriminalité
- [8] Service douanier spécialisé dans la lutte contre les trafics illicites sur Internet
- [9] Association française pour le nommage Internet en coopération
- [10] http://www.ordre.pharmacien.fr/ecommerce/search